

Les femmes et la Société des Nations

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 248

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258936>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mais donner sa préférence aux produits dont la fabrication fait vivre tant d'ouvriers et d'artisans de notre pays. C'est une forme de patriotisme, moins facile sans doute que de chanter *Salut glaciers sublimes* au retour d'une excursion, mais certainement plus efficace de beaucoup.

Pastorat féminin.

Le Conseil de l'Eglise libre de Cormoret (Jura bernois) a agréé le ministère intérimaire de M^{lle} Lydia von Auw (de Morges) que lui proposait la Commission synodale de l'Eglise évangélique libre. M^{lle} von Auw remplacera pour un temps indéterminé M. le pasteur Frank Reymond-Sauvin, en congé pour cause de santé.

Porcelaines.

On nous écrit:

M^{lle} Marguerite Junod a exposé à l'Abbaye de l'Arc, à Lausanne, des porcelaines qui attestent une connaissance approfondie de cet art délicat.

Aux formes classiques de Nyon, elle s'est ingéniée à trouver des décors inédits, tels ces deux vases or et noir où se trouve reproduite une gravure sur bois du British Museum représentant Notre-Dame de Lausanne, et la série d'assiettes qui nous présentent des vues du Lausanne d'autrefois. Dans un style plus courant, mais peut-être mieux adapté à son objet, des vases tout blancs sobriement rehaussés d'or, des assiettes à papillons, des boîtes jolies et d'autres menus objets, entre lesquels il faut citer encore des médaillons incrustés et dorés à sujets de camée, tentative intéressante autant que difficile.

Souhaitons que de nombreux visiteurs aient passé à cette exposition qui s'est fermée le 12 décembre, et aient pu apprécier en même temps le charme exquis du vieux Jardin de l'Arc, par un après-midi d'arrière-automne. X.

Avis important

A la suite d'une augmentation en dernière heure de demandes de numéros du MOUVEMENT FÉMINISTE, notre tirage s'est trouvé insuffisant, et il ne nous reste plus assez de numéros du 3 décembre 1926 pour la petite réserve que nous sommes toujours dans l'obligation de constituer. Nous serions donc très reconnaissantes à tous ceux de nos abonnés qui ne conservent pas la collection complète de notre journal de bien vouloir nous retourner ce numéro, qui nous sera très utile, et nous les assurons d'avance de tous nos meilleurs remerciements.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

Silhouettes de femmes

Alice BAILLY

Au Salon d'Automne, qui s'est ouvert à Paris en novembre, figure un ensemble de six toiles de M^{lle} Alice Bailly, une Genevoise fixée aujourd'hui à Lausanne. Le *Mouvement Féministe* se devait de signaler la chose; cette artiste probe et fière fait honneur à la peinture suisse et au sexe féminin, tout comme M^{lle} L.-C. Bréslau, dont Mme Vuilliminet parlait ici naguère.

M^{lle} Bailly est une personnalité féminine extrêmement intéressante, passionnée d'ordre, de discipline intérieure, parfaitement bien équilibrée et d'une indépendance farouche.

Elle pourrait en dire long sur les obstacles qui se dressent devant une femme qui veut se consacrer à l'art; la lutte est terrible pour l'homme; comment une femme peut-elle avoir ce grand courage? Dans sa famille d'abord, il lui faut vouloir contre la volonté de ses parents, les quitter pour étudier quelque part, sans sou ni maille. Ce sont les dures années d'apprentissage, seule, au milieu des privations, des moqueries, des rebuffades, des partis-pris, de la malveillance, d'autant plus accentuée que Bailly n'a jamais pu s'astreindre à l'arbitraire d'un atelier ou d'une académie. Après Munich, après Paris, elle revint à Genève; sa famille, à demi résignée, espérait en faire un professeur de dessin. Lorsque M^{lle} Bailly vit devant elle, dans une classe, toutes ces petites têtes qu'il fallait enseigner, elle fut prise d'une terreur panique, prit son chapeau et

Les Femmes et la Société des Nations

Nous l'avons dit et répété: la base fondamentale des droits des femmes à la S. d. N. est constituée par l'article 7 du Pacte, qui stipule à son troisième alinéa que « toutes les fonctions de la Société ou des services qui s'y rattachent, y compris le Secrétariat, sont également accessibles aux hommes et aux femmes ». Et nous ne pouvons éprouver assez de reconnaissance pour les vaillantes représentantes des organisations féministes internationales, qui, au moment de la Conférence de la Paix, insistèrent auprès des auteurs du Pacte pour que cette disposition y fut insérée, comme pour les hommes d'Etat à la large compréhension qui marquèrent ainsi l'œuvre nouvelle de l'esprit des temps nouveaux.

Seulement, et à la S. d. N., comme partout, un texte conférant un droit ne vaut que pour autant que ce droit est appliqué, et c'est l'œuvre des organisations féministes d'y veiller. Organisations nationales, en ce qui concerne la représentation féminine dans les délégations de chaque gouvernement aux Assemblées et Commissions de la S. d. N.; organisations internationales, en ce qui concerne les nominations à faire par les organes directeurs de la S. d. N., soit dans des Commissions spéciales soit aux postes de fonctionnaires du Secrétariat. Et dans cette dernière catégorie, malheureusement, il faut reconnaître qu'il souffle souvent un vent qui n'est pas toujours, et quoi qu'on en dise, directement inspiré de l'article 7 du Pacte... Nous pourrions en citer malheureusement plusieurs exemples.

Un cas se présente justement maintenant qu'il faut que connaissent toutes les féministes de tous les pays. C'est celui de Miss Florence Wilson, bibliothécaire en chef au Secrétariat de la S. d. N. Depuis 1920, Miss Wilson, une sympathique et calme jeune femme américaine, qui avait déjà fonctionné comme archiviste de la délégation des Etats-Unis à la Conférence de la Paix, dirige la bibliothèque de la S. d. N. qu'elle a elle-même créée, avec une intelligence et des capacités dont peuvent être fières toutes les femmes. Que l'on se figure en effet la tâche écrasante que représente l'organisation de fond en comble, et avec un budget constamment limité par les réclamations incompréhensives de certains Etats, de pareille bibliothèque, qui

la fuite; jamais, paraît-il, elle n'éprouva une telle joie à fouler le pavé, à respirer à l'air libre, à regarder briller le soleil!

Son métier, elle l'a cherché longtemps, elle a tâtonné, sachant qu'elle arriverait, que ce quelque chose qu'elle sentait vibrer derrière sa toile viendrait enfin récompenser ses efforts. C'est ainsi qu'elle a découvert un procédé nouveau de gravure, dont on peut voir des exemplaires au Luxembourg; c'est ainsi qu'elle parvint à créer cette pâte grenue, savoureuse, à la fois rêche et lisse, qu'elle s'est fait une palette extrêmement riche où le rose est la note dominante. Son rêve intérieur, sa vision très personnelle des gens et des choses, elle les exprime, indifférente aux moqueries de ceux qui ne veulent pas comprendre la magie des couleurs, le langage subtil de ses silhouettes aux lignes étirées et souples.

M^{lle} Bailly pourrait vous narrer avec quelle peine une femme parvient à imposer son talent; on ne la prend guère au sérieux; on la renvoie aux petites pochades, à l'enseignement des petites pensionnaires. Une femme, ça n'a pas de talent, ça ne peut pas en avoir; retournez, Mademoiselle, aux arts féminins, à la pyrogravure, au batik, à la broderie. Soyez Pénélope, et ne regardez ni plus haut ni plus loin que votre métier!

Or, M^{lle} Bailly brode, comme nulle autre n'a brodé; mais c'est pour elle un passe-temps, un amusement; on la mécontente lorsqu'on lui parle de ses broderies, qui pourtant ont fait connaître son nom. Qui n'a vu son portrait en tapisserie de Henry Spiess? On retrouve, dans ces broderies, sa belle fantaisie, son don de coloriste; ils auraient dans la mode un bel emploi. Bailly ne ra-

doit fournir une documentation aussi complète que possible sur tous les objets touchés par la S. d. N. ! Au Bureau International du Travail également, cela avait été une femme, Miss Hilda Lake (Grande-Bretagne), qui avait mis sur pied la bibliothèque que dirige actuellement le fidèle partisan de nos idées qu'est M. A. de Maday ; mais si vaste que soit cette dernière, elle porte cependant sur le sujet délimité du Travail, alors qu'au Secrétariat, que ne doit pas comprendre la bibliothèque : questions politiques, économiques, sociales, techniques, sanitaires, financières, juridiques, ... nous en oublions. Par deux fois, nous le tenons de source certaine, des Commissions de la S. d. N. — dont l'une était la Commission pour la codification du droit international — déclarèrent impossible une réunion à Genève, fautes des ressources que peuvent seules fournir les bibliothèques des capitales ; et par deux fois, Miss Wilson accomplit le tour de force de réunir en quelques semaines toute la documentation nécessaire, tour de force qu'apprécieront à sa juste valeur tous ceux qui savent combien effroyablement vaste peut être la littérature d'un seul sujet de cet ordre !

Or, le contrat de Miss Wilson avec la S. d. N. arrive à son terme à la fin de ce mois de décembre 1926, et nos grandes Associations féministes ont appris qu'il ne devait pas être renouvelé et que Miss Wilson le regrettait. Des démarches ont été aussitôt faites auprès des autorités compétentes, qui invoquèrent la raison que Miss Wilson étant Américaine, le Secrétariat ne pouvait plus maintenant garder de fonctionnaires ressortissants d'Etats qui ne sont pas membres de la S. d. N. Cela eût pu être une raison valable, si l'on n'avait pas appris, à peu près en même temps, que le contrat d'un autre fonctionnaire américain, contrat également arrivé à terme, venait d'être renouvelé pour trois ans sur proposition du Secrétaire général, et que ce fonctionnaire était... un homme ! Forte de cet argument, la Commission Permanente des Organisations féminines internationales, Commission spécialement créée pour obtenir la nomination de femmes à la S. d. N., a adressé au Secrétariat général la lettre dont on trouvera le texte ci-après. La réponse, nous regrettons de le dire, a été dilatoire — de ces réponses qu'excellent à écrire les chefs de gouvernements embarrassés !

C'est pourquoi il a paru que l'opinion que l'opinion publique devait être saisie ne ce fait, afin que l'on se rende compte dans les milieux compétents que, pas plus qu'aucun autre article du Pacte, l'article 7 ne peut être méconnu dans sa disposition essentielle concernant les femmes. C'est un profond regret pour nous de devoir ainsi soumettre à la critique de l'opinion publique l'institution de Genève, pour laquelle nous femmes, tout spécialement, sommes si heureuses et fières de pouvoir faire de la propagande, et en laquelle nous avons une foi si profonde. Mais c'est justement parce que nous croyons en elle et en sa mission de justice et d'équité que nous estimons indispensable qu'elle agisse avec justice et équité entre les hommes et les femmes comme entre les peuples.

conte-t-elle pas qu'une Américaine, rencontrée récemment dans une maison de couture à Paris, voulait absolument lui acheter le chapeau qu'elle venait de se broder ; elle lui en offrait cinq cents francs ; l'artiste en voulait six cents et tiut bon ; l'Américaine a dû renoncer à emporter ce modèle unique. Et si vous voyiez Bailly broder : un morceau de canevas, devant elle un amas de laines aux tons chauds et sourds, et la voilà qui improvise sur ses genoux, sans dessin préalable, un portrait, un bouquet, un paysage dicté par sa fantaisie ; les couleurs chatoyent, le sujet s'enlève, et voilà un petit chef-d'œuvre, né sous vos yeux étonnés. Admirez, puis hâtez-vous de parler à l'artiste de sa peinture...

S. BONARD.

Commissions Permanente des Organisations Féminines Internationales

Londres, le 9 novembre 1926.

Sir Eric Drummond, K. C. M. G. C. B.,
Secrétaire général de la Société des Nations, Genève.
Monsieur le Secrétaire général,

C'est avec le plus vif regret que les organisations que nous représentons ont appris que le contrat de Miss Florence Wilson avec le Secrétariat de la Société des Nations étant arrivé à son terme à la fin de cette année ne sera pas renouvelé. Notre intention n'est pas de dire ici combien nous apprécions le travail accompli par Miss Wilson, mais surtout d'attirer votre attention sur le fait que la plupart des Associations féminines des Etats-Unis s'étant livrées à une propagande active en faveur de la Société des Nations, l'impression produite dans ce pays sera déplorable, lorsque l'on apprendra que la démission de Miss Wilson a pour seule cause sa nationalité. Ceci d'autant plus que nous croyons savoir que, malgré la règle admise de ne plus nommer au Secrétariat de fonctionnaires ressortissants de pays qui ne sont pas membres de la S. d. N., le contrat d'un Américain membre du Secrétariat, M. Sweetser, a été renouvelé.

Nous espérons très vivement, Monsieur le Secrétaire général, que vous voudrez bien porter à cette question une attention sérieuse, et que, quel que puisse être le résultat de cette affaire, vous pourrez nous donner l'assurance qu'une parfaite égalité de traitement entre hommes et femmes, telle que la prévoit l'art. 7 du Pacte, a été accordée à Miss Wilson comme à tous les autres fonctionnaires du Secrétariat.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre haute considération.

(signé) M. M. OGILVIE GORDON, Vice-Présidente du Conseil International des Femmes, au nom de la Présidente.

MARIAN E. PARMOOR, Présidente de l'Union Chrétienne Mondiale de Jeunes Filles.

E. M. MUSSON, Trésorière du Conseil International des Infirmières.

MARGERIE CORBETT ASHBY, Présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes.

K. D. COURTNEY, pour la Présidente de la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté.

CLARA GUTHRIE D'ARCIS, Présidente de l'Union Mondiale de la Femme.

WINIFRED C. CULLIS, Vice-présidente de la Fédération Internationale des Femmes universitaires.

* * *

D'autre part, nous sommes heureuses d'apprendre la nomination de cinq femmes à l'Institut de Coopération intellectuelle de la S. d. N. à Paris : M^{me} Bérézowski-Chestow (Russie), diplômée de la Sorbonne, et auteur d'un important volume de documentation sur l'enseignement en France, au poste de chef du service des statistiques ; Miss Conelly (Irlande) aux fonctions nouvellement créées de chef du service des traductions ; M^{lle} Thorkildssen (Norvège) à celles d'attachée à la Section des relations scientifiques ; M^{lle} Birnbanmowna (Pologne) au service des archives ; et enfin, M^{lle} Rothbart (Allemagne), Dr. d'Université, et pacifiste bien connue, à l'emploi nouveau de chef adjoint de Section pour le nouveau service allemand. Nous félicitons l'Institut de Coopération intellectuelle pour cette preuve d'esprit féministe : là encore, nous voyons la preuve de l'influence des chefs, puisque M. Julien Luchaire, Directeur de l'Institut de Coopération intellectuelle, s'est déclaré lors du Congrès de Paris, féministe convaincu, et que, au B. I. T., M. Albert Thomas applique toujours dans les nominations la règle féministe, qui est celle de nommer à un poste donné la personne la plus compétente, homme ou femme, femme ou homme.

E. GD.